

Cette déclaration (la « **déclaration** ») énonce certains accords spécifiques que vous donnez à IG Europe GmbH, en relation avec toutes conditions légales (« **conditions** ») que vous acceptez (qu'elles soient liées aux CFD, aux options, aux turbos warrants ou tout autre produit ou instrument concerné).

Les mots et les expressions définies dans les conditions concernées ont la même signification que ceux présents dans cette déclaration (sauf disposition contraire expressément spécifiée). En cas d'incohérence entre les conditions concernées et cette déclaration, les termes de cette notice prévaudront.

**Il est essentiel que vous lisiez toutes les dispositions de cette déclaration car elle contient des informations importantes à propos de notre relation.**

## IL EST CONVENU PAR LA PRÉSENTE QUE :

1. Les transactions entre vous et nous en accord avec les conditions peuvent être exécutées soit sur un marché régulé, un système multilatéral de négociation ou un système organisé de négociation ou en tant que transaction de gré à gré (over-the-counter, OTC) en dehors d'une place de négociation. Si les conditions concernées prévoient que les transactions entre vous et nous en accord avec ces conditions seront exécutées en tant que transactions de gré à gré (over-the-counter, OTC) en dehors d'une place de négociation, vous acceptez l'exécution des ordres en accord avec les conditions concernées en dehors des marchés réglementés, des MTF (systèmes multilatéraux de négociation) ou des OTF (systèmes organisés de négociation).
2. Vous attestez que certains documents et informations (dont tout document d'information clé) ont été mis à votre disposition sur un support durable autre que papier (par exemple sous format PDF ou par email) et/ou par le biais de notre site Internet ([www.ig.com/fr](http://www.ig.com/fr)) ou le site Internet de notre société affiliée ([www.raydius.de](http://www.raydius.de)) le cas échéant. Veuillez nous contacter si vous ne souhaitez pas fournir ce consentement.
3. Conformément à la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (*Wertpapierhandelsgesetz* - « **WpHG** »), vous acceptez que nous placions les montants vous concernant (les « **fonds client** ») sur un ou plusieurs comptes de fiducie (*Treuhandkonten*) avec un ou plusieurs établissements de crédits au sens de la section 1 paragraphe 1 de la loi sur le crédit (*Kreditwesengesetz* - « **KWG** »), une entreprise au sens de la section 53b paragraphe 1 KWG ou avec un ou plusieurs établissements comparables ayant leur siège social respectif immatriculé dans un État non membre de l'Union Européenne (qui, dans chacun des cas, est autorisé à opérer une activité de dépôt (*Einlagengeschäft*)), une banque centrale ou un fonds du marché monétaire qualifié (chacun de ces comptes un « **compte de fiducie au comptant** ») qui sont des comptes omnibus où les fonds de nos clients sont placés en fiducie pour votre compte et celui de tout autre client concernés par de tels comptes ségrégués. Le placement des fonds des clients sur un compte ségrégué omnibus peut généralement entraîner un risque d'exposition aux pertes encourues par les autres clients dont les fonds sont placés sur le même compte ségrégué omnibus. Cependant, étant donné la structure et le fonctionnement de nos comptes ségrégués omnibus, vous ne serez exposé à aucune perte encourue par d'autres clients et vos fonds déposés sur le compte ségrégué concerné seront uniquement utilisés afin de régler des réclamations formulées contre vous et jamais pour régler des réclamations formulées contre ces autres clients concernés. Conformément aux Conditions Générales, vous nantirez à notre profit toutes les créances que vous détenez ou détiendrez en relation avec les montants présents sur le Compte de fiducie. Ce nantissement garantira la totalité de nos créances présentes, futures et conditionnelles à votre rencontre en vertu des Conditions Générales. Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos fonds, veuillez consulter la rubrique concernée sur notre site Internet ([www.ig.com/fr](http://www.ig.com/fr)).
4. Vous consentez à ce que nous détenions des instruments vous concernant sur un ou plusieurs comptes de fiducie (*Treuhanddepots*) avec un tiers de séquestre (qui est autorisé à réaliser des opérations de dépôt (*Depotgeschäft*)) uniquement dans l'objectif de détenir des instruments (chacun de ces comptes un « **compte de dépôt fiduciaire** ») qui sont des comptes omnibus où les instruments qui sont placés en fiducie sur le compte de dépôt fiduciaire concerné pour votre avantage et celui de tout autre client concerné par de tels comptes de dépôt fiduciaire. Le placement des fonds des clients sur un compte de dépôt ségrégué omnibus peut généralement entraîner un risque d'exposition aux pertes encourues par les autres clients dont les fonds sont placés sur le même compte de dépôt ségrégué omnibus. Cependant, étant donné la structure et le fonctionnement de nos comptes de dépôt ségrégués omnibus, vous ne serez exposé à aucune perte encourue par d'autres clients et vos instruments placés sur le compte de dépôt ségrégué seront uniquement utilisés afin de régler des réclamations formulées contre vous et jamais pour régler des réclamations formulées contre ces autres clients. Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos instruments, veuillez consulter la rubrique concernée sur notre site Internet ([www.ig.com/fr](http://www.ig.com/fr)).
5. Vous acceptez que nous placions vos fonds client sur un ou plusieurs comptes ségrégués pour votre compte avec des fonds du marché monétaire admissible. Les dépôts effectués par le biais de fonds du marché monétaire admissible ne seront pas placés conformément aux normes de protection prévues par la WpHG et la réglementation allemande sur l'application des règles de conduite et des exigences organisationnelles applicables aux entreprises d'investissement (*Verordnung zur Konkretisierung der Verhaltensregeln und Organisationsanforderungen für Wertpapierdienstleistungsunternehmen, WpDVerOV*).

6. Dans le cas où nous (a) ferions l'objet de négociations pour la vente de nos actifs (en tout ou partie) ; ou (b) serions vendus à un tiers et subirions une réorganisation, vous convenez que toute information personnelle vous concernant que nous détenons puisse être divulguée à ladite partie (ou ses conseillers) dans le cadre de toute vérification préalable (dans chacun des cas, au-delà de nos intérêts légitimes de partager de telles informations) afin d'analyser toute offre de vente ou réorganisation, ou être transférée à ladite entité ou tiers réorganisé(e) et être utilisée aux mêmes fins que celles que vous avez convenues dans le cadre des Conditions Générales concernées. Ce consentement est donné librement et peut être retiré à tout moment. Tout retrait de votre consentement ne saurait affecter la légalité du traitement des données effectué antérieurement audit retrait. Pour en savoir plus sur votre droit de rétractation, veuillez consulter la Charte de confidentialité disponible sur notre site Internet.

La présente déclaration est régie et interprétée conformément à la législation de la République fédérale d'Allemagne.

Toute obligation non-contractuelle résultant de la présente déclaration ou en rapport avec cette dernière est régie et interprétée conformément à la législation de la République fédérale d'Allemagne.

Les tribunaux de Francfort-sur-le Main jouissent d'une compétence non-exclusive sur toute mesure ou autres procédures judiciaires résultant de la présente déclaration ou en rapport avec cette dernière.

**Le présent document ne peut être reproduit partiellement ou intégralement, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de IG Europe GmbH. Copyright IG Europe GmbH 2021. Tous droits réservés.**